

## DUPLICATA D'UN TITRE DE SÉJOUR PERDU OU VOLÉ

Éditée le 20/08/2026

En cas de perte ou de vol, déclarez-le immédiatement puis demandez un duplicata. La déclaration officielle vous protège si votre titre est utilisé par quelqu'un d'autre.

### LES PIECES A PREPARER

-----

- ☐ Déclaration de perte (préfecture ou en ligne) ou de vol (commissariat / gendarmerie)
- ☐ Passeport ou pièce d'identité
- ☐ Photocopie du titre perdu si vous l'avez
- ☐ 3 photos d'identité aux normes
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ☐ Timbre fiscal (duplicata)

### L'ESSENTIEL

-----

Où déposer : Déclaration au commissariat puis demande sur l'ANEF

Délai : 2 à 8 semaines

Coût : Timbre fiscal duplicata (environ 225 €)

Site officiel: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

### LE CONSEIL DE L'ADA

-----

Faites la déclaration le jour même : c'est elle qui vous protège en cas d'usage frauduleux de votre titre.

### COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

-----

L'ADA rédige la déclaration de perte et suit la demande de duplicata.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>